



## **Déclaration liminaire – CSA du 28 janvier 2025**

### **pour l'UNSA Éducation**

Madame la DASEN,

Nous souhaitons à tous les membres de ce CSA tous nos vœux pour l'année 2025. Pour 2025, nous aurions aimé une augmentation des moyens afin d'améliorer les conditions d'enseignement. Or, malgré l'annulation de la suppression des 4 000 postes, la dotation pour la Normandie est négative : -22 ETP dans le 1D et -137 ETP dans le 2D. Parallèlement, la baisse démographique projetée impliquerait une quasi stagnation des P/E dans toute l'académie. La Seine-Maritime reste le département parmi les cinq dont le P/E est le moins favorable et le plus faible depuis au moins 2016. C'est pourtant celui doté du plus grand pourcentage d'établissements en réseau d'éducation prioritaire dans notre académie : 17,5% des écoles, collèges, et lycées seinomarins sont en REP contre 4% dans l'Orne, 8% dans la Manche, 6% dans l'Eure et 5% dans le Calvados. Ainsi dans le 76, le P/E restera sensiblement identique. Les constats de 2024 nous placent en dessous de la moyenne nationale, devons-nous nous attendre à une logique similaire pour l'année à venir ?

### **Second degré**

Au niveau du 2nd degré, nous souhaitons mentionner la réforme du lycée et les annonces récentes de la ministre sur le maintien des classes préparatoires malgré l'abandon de l'obligation d'obtention du brevet. Nous constatons que les premiers effets de la création des prépa-lycée impactent les cartes de la formation et les classes de bac professionnel avec, d'un point de vue pédagogique, un risque important d'augmenter le décrochage des élèves concernés par un dispositif qui ne fait pas sens pour eux, excepté celui d'être une punition. Pourquoi ces prépas restent-elles maintenues alors que l'on nous annonce que le Brevet pourrait ne plus être obligatoire ? Quels objectifs poursuivons-nous en maintenant ce système et à quel prix pour les élèves et le personnel éducatif ?

Le Conseil d'État a également remis en question la légalité des groupes de niveaux, suite aux actions de l'UNSA Éducation notamment pour les classes de 6ème et 5ème. Par ailleurs, l'introduction de groupes, telle qu'elle a été faite préalablement, avec brutalité et sans ressources humaines et matérielles suffisantes, n'aura eu pour effet que de fragiliser davantage le système éducatif. Si Choc il y a eu, ce n'était pas celui qui était annoncé. Nous

avons, en la matière, des arguments solides qui confirment que cette approche, dans sa forme actuelle, ne répond pas aux besoins réels des élèves et des enseignants. Cette réforme a eu des conséquences sur la qualité des emplois du temps. Cela a également conduit à une dégradation des conditions de travail des personnels et une réduction des possibilités de formation continue des personnels du second degré. De plus, les effets d'éclatement des groupes classes ont eu pour effet de rendre beaucoup plus complexe le travail des équipes pédagogiques ainsi que le suivi des groupes d'élèves.

Nous nous félicitons donc de l'abandon des groupes en 4ème et 3ème pour la prochaine rentrée scolaire.

Le remplacement de ces « groupes » par des "mesures d'accompagnement" soulève cependant plusieurs interrogations. Comment ces mesures vont-elles être concrétisées, et surtout, à quel coût pour les élèves ? De plus, les 324 postes créés pour mettre en place ces mesures semblent insuffisants pour répondre à la diversité des besoins des élèves. Quelles rémunérations seront attribuées aux personnels en charge de ces accompagnements, et quel sera leur rôle précis ?

Pour l'UNSA Education, des moyens sont indispensables pour aider à la réussite des élèves du collège. Cependant, il faut laisser aux établissements l'autonomie pour répartir leurs moyens et utiliser leurs marges selon les besoins et les projets des établissements, en s'affranchissant des orientations dogmatiques préalables imposées. Les classes de niveaux, objectif initial et idéologique de l'ancien ministre ATTAL, auxquelles nous sommes fondamentalement opposés, sont contraires à l'hétérogénéité et la mixité sociale que nous défendons.

La création de seulement 600 postes d'AED et de 2 000 postes d'AESH à l'échelle nationale est préoccupante, d'autant plus que ces personnels jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des élèves en difficulté, tant dans le secondaire que dans le primaire. L'extension de ces postes est une nécessité pour assurer un accompagnement digne de ce nom. Bien que la décision de créer 5 ETP de CPE dans notre académie soit bienvenue, elle reste insuffisante face à l'ampleur des besoins dans certains établissements. Dans de nombreux collèges et lycées, il n'est pas rare de constater une surcharge des responsabilités des CPE, en particulier lorsqu'il s'agit de gérer plus de 950 élèves avec seulement deux personnels. Ils voient leurs missions se multiplier sans une véritable reconnaissance des moyens nécessaires pour les accomplir efficacement. *L'UNSA Education demande donc un renforcement substantiel des effectifs de CPE, adaptés aux réalités de terrain.*

## **Premier degré**

En ce qui concerne le 1er degré : un retrait de 5 ETP est annoncé. Il aurait été opportun de profiter de la baisse démographique pour améliorer les conditions d'enseignement. Les écoles connaissent des besoins importants comme la présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants. Depuis plusieurs années, nous dénonçons le choix de fragiliser les RASED. Ils sont indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires.

L'an dernier, vous avez créé un nombre important de dispositifs ULIS dans les collèges du département. Les collègues qui souhaitent enseigner sur ces dispositifs doivent être accompagnés et formés. Il faut pour cela faciliter les possibilités de départ en formation.

L'école inclusive est un enjeu majeur. Quels sont les moyens mis en place pour garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation ? Une réponse adaptée aux besoins des élèves doit être proposée. Quels sont les moyens mobilisés par l'employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap ?

Les personnels doivent multiplier les démarches pour peut-être bénéficier de conditions d'enseignement compatibles avec leur état de santé. Dans notre département, le retrait de la quotité 80% dans la note de service de demande de temps partiel des personnels du 1er degré dégrade fortement les conditions de travail et de rémunération des agents concernés.

Autre point : la retraite progressive. Elle est mise en œuvre dans la fonction publique depuis le 1er septembre 2023, mais seulement sur autorisation. L'UNSA demande que son application soit systématique dès lors que le/la collègue en fait la demande.

L'annulation de la suppression de 4 000 postes d'enseignants, l'annonce de la création de 2 000 postes d'AESH tout comme l'abandon des deux jours de carence supplémentaires pour les fonctionnaires sont une bonne nouvelle. Toutefois, le chemin est encore long pour regagner la confiance et redonner un véritable souffle à l'École publique.

Les besoins et les défis à affronter restent immenses pour mieux faire réussir les élèves et mieux reconnaître les personnels. Un changement de braquet est nécessaire.

Madame la DASEN, nous vous remercions pour votre attention.